



1, avenue du 11 novembre
66700 Argelès sur mer.

ASSEMBLE GENERALE 2019 CONVOCATION

Chère adhérente, cher adhérent du VCA,

Je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre association «Vélo Club des Albères » qui se tiendra le samedi 23 novembre 2019 à 14 heures à Argelès sur mer dans la salle municipale « les aigles » à Valmy. Ce sera la 39ième AG dans la déjà longue histoire de notre association.

Ordre du jour :

1. Rapport moral annuel du Président.
2. Rapport d'activité par les responsables des groupes.
 - ROUTE;
 - LOISIR;
 - VTTAE;
 - VTT classique;
 - Cyclo-Resto;
 - Raids longue distance;
 - Randonnée pédestre;
 - Brevets nationaux;
 - Nos diverses manifestations (*Mar i Munts, fête du vélo, forum associations, salon de la randonnée...*)
 - Bilan sécurité.
3. Rapport financier du Trésorier.
4. Rapport des vérificateurs aux comptes.
5. Approbation du rapport moral.
6. Approbation du rapport financier et affectation du résultat.
7. Présentation du budget prévisionnel 2020.
8. Fixation du montant de la cotisation 2020.
9. Election des membres du Conseil d'Administration du VCA.
10. Election des vérificateurs aux comptes (si besoin).

Election du Conseil d'Administration 2020 : Les membres du VCA, pourvu qu'ils aient au moins une année d'adhésion, ainsi que ceux dont le mandat au CA vient à échéance cette année, souhaitant siéger dans le prochain Conseil d'Administration de l'association pour un mandat de 3 ans doivent faire acte de candidature dès maintenant par écrit (courrier postal ou mail) adressé au Président de l'association avant le samedi 9 novembre (articles 11, 12 & 13 de nos statuts).

Les membres du CA qui souhaiteraient abandonner leur mandat en cours doivent le faire savoir au secrétariat avant cette même date : 9 novembre.

Quorum :

Conformément à nos statuts, un quorum de 50 % des adhérents à jour de leur cotisation doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement. Nous sollicitons donc vivement votre participation. Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (exemplaire type vierge ci-joint) dûment rempli, daté et signé, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 3 mandats.

En souhaitant que notre assemblée Générale 2019 soit fructueuse, je vous adresse mes plus amicales salutations.

Fait à Argeles sur mer, le 1 novembre 2019.

Le président du VCA.
Yvon Piermantier.

Pièces jointes :

1. le pouvoir
2. la composition actuelle du CA.